

**compte-rendu du conseil d'administration
du 26 mai 2018
au siège du comité du Val-de-Marne
(Valenton)**



Membres présents :

M^{mes} M. Ansquer, C. Baudry, N. Benard, J. Bizot, N. Bonanni, M. Brunet-Engrammer, K. Dominguez, M-J Gaudefroy, N. Lassalle, I. Penafiel, A-S Pernon, S. Tortora – MM. P. Bossard, R. Dujardin, J-M Germain, R. Lafond, J-M Lassalle, M. Laurent, P. Lentier, J-P Mennesson, R. Nicolas, C. Pastor, G. Potard, D. Rivière, P. Terramorsi, M. Tessier

Membres excusés :

M^{mes} D. Palluau, L. Roudière, A. Schohn – MM. F. Badin, J.-P. Chataigner, D. Jarrigeon, P.-O. Levet, P. Rajau & C. Selaquet

Membres absents :

M^{me} W. Boudon

Invités présents : MM. P. Millet, P. Pudelko

Invités excusé : M. G. Merlot

Invité absent : M. É. Barbareau

Le quorum étant atteint, le président déclare ouverte à 9h30 la présente séance du conseil d'administration de la ligue Île-de-France et remercie le président du comité du Val-de-Marne pour son accueil dans ses locaux.

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 9 AVRIL

➔ Le compte rendu du dernier CA est validé à l'unanimité après que les rectifications demandées aient été apportées.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Montée en Lidl StarLigue** du Pontault-Combault HB.
- **Descente en ProLigue** du Massy EHB.
- L'exécution des **TIG** infligés aux frères Karabatic dont était chargé la ligue s'effectue dans les meilleures conditions et se terminera fin juin.
 - ◆ À Paris sur les sélections jeunes participant aux intercomités
 - ◆ À Eaubonne sur le lycée et sur le pôle.
 - ◆ Les dernières heures seront effectuées lors de l'opération Grand Stade du Val-de-Marne à Bonneuil-sur-Marne.
- Préparation des **finalités des championnats de France** (ultramarins & N2-N3 masc. + N1-N2-N3 fém.) qui débutent le 4 juin dont la ligue est organisatrice pour le compte de la fédération. Nicolas HACHETTE est fidèle aux commandes de l'évènement et espère la visite de tous nos administrateurs.
- La **promesse de vente du siège** de Bondy à la Société Beaclean, autorisée par notre AG extraordinaire de fin mars dernier, sera signée début juillet.
L'acquéreur, envisageant de créer un mini centre d'affaires dans l'immeuble, pourrait faire des propositions de maintien dans les lieux au CD93
- **Maison du handball** – félicitations aux clubs pour :
 - ◆ Un léger retard dans la livraison est intervenu donc le déménagement prévu de la FFHandball vers Créteil prévu les 6 et 7 juillet est reporté mi-août.
 - ◆ Le 12 juin le secrétaire général rencontre le directeur de la FFHandball pour répertorier et quantifier le mobilier que la fédération serait prête à donner à la ligue.
 - ◆ Ensuite des devis de divers déménageurs seront faits et de façon concomitante des devis de mobilier neuf seront demandés pour évaluer le meilleur rapport qualité/prix de l'opération.
 - ◆ Le déménagement de la ligue devrait intervenir courant octobre.
- Les travaux préparatoires à l'**AG de ligue** se poursuivent et la convocation devrait partir avant la fin de semaine.

LE TOUR DES COMMISSIONS / PRÉSENTATION DES BILANS ET PROJETS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

● Ressources humaines (Monique Ansquer)

- ◆ Le point sur les salariés sur la ligue :
 - 3 postes administratifs dont 1 à 3/5^e partagé avec le CD93 qui passera à plein temps début juillet.
 - 4 agents développement (événementiel, service aux clubs, technique, arbitrage).
 - 2 responsables sur les sites d'accession féminin et 1 responsable sur le site d'accession masculin pour les pôles.
 - 2 maîtres d'internat sur le pôle masculin.
 - 2 collaboratrices sont en longue maladie.
 - 10 stagiaires sont passés dans nos locaux au cours de cette année, dans le cadre de nos accords avec le Conseil Régional IDF.
 - 3 CTS (dont 1 sur le pôle féminin responsable du PPF fém., 1 coordinateur et 1 sur le service aux clubs) et 1 CTN (sur le pôle masculin et responsable du PPF masc.) sont affectés par la DTN sur le territoire francilien.
 - La ligue mobilise à temps partiel une dizaine de techniciens de clubs autour des équipes de ligue et de la formation.
- ◆ L'harmonisation des mutuelles complémentaires est réalisée et il ne reste qu'une seule mutuelle pour l'ensemble du personnel (Swiss Life).
- ◆ Notre comptable intérimaire pendant la longue maladie de la comptable titulaire a décidé de quitter la ligue le 18 mai. Son remplacement sera effectué à titre expérimental par une personne extérieure (du cabinet de notre expert-comptable).

● Arbitrage (Jean-Philippe Mennesson)

◆ Bilan de la saison

La commission a établi un rapport aussi exhaustif que possible

➤ *Aucune question ou remarque du conseil qui valide le rapport.*

◆ Projets de la commission

↵ Pascal Millet, CD77 : *Qu'en est-il du règlement des suiveurs/accompagnateurs de JAJ sur les tournois de délayage et autres manifestations organisées par la ligue, en termes de rétrocession pour la saison écoulée, mais aussi qu'est-il décidé pour la saison à venir et les suivantes ?*

↵ JPM : *Actuellement rien n'a encore été décidé mais prenons note de cette remarque.*

↵ Dominique Rivière donne son avis : *Il ne devrait pas y avoir de problème, si comme cette année c'est le département qui désigne les suiveurs c'est le département qui paie, si les désignations sont faites par la ligue par le biais de la CTA dans ce cas c'est la ligue qui paie.*

Jean-Philippe Mennesson présente les projets de sa commission :

L'un se situe au niveau du remboursement des arbitres et intervenants pour compte de la ligue qui inclue une modification sur le calcul du remboursement des frais kilométriques. Jean-Philippe présente son tableau.

↵ *Maryse BRUNET-ENGRAMER s'interroge sur le fait, surtout à l'heure de la féminisation, que les tarifs d'arbitrage entre la pré-nationale masculine (45,00 €) et la pré-nationale féminine (40,00 €) ne soient pas identiques.*

↵ Le président fait remarquer que, à la FFHandball les garçons et les filles sont effectivement traités au même niveau et que c'est un principe de base qui doit s'imposer à tout le territoire.

↵ En conclusion, Jean-Philippe propose que les tarifs d'une même catégorie que ce soit masculin ou féminin soient identiques et rectifie en conséquence le projet qui sera présenté à l'AG.

➤ Donc deux propositions sont soumises au vote du conseil :

o Vote de la proposition telle que présentée dans le document de la commission.

➤ Contre 10 / Pour 16

o Vote de la deuxième proposition

➤ Contre 1 / Abstention 5 / Pour 20

➤ C'est la deuxième proposition qui sera retenue pour être présentée à l'assemblée. Le tarif de la N3R féminine était à 45,00 €, tout comme celui de la pré-nationale masculine, tandis le tarif de la pré-nationale féminine était à 40,00 €. Ces deux tarifs sont harmonisés et il n'y aura pour ces 3 catégories qu'un tarif identique proposé à 45,00€

Par ailleurs, Jean-Philippe note que les formations d'animateurs et d'accompagnateurs se sont bien déroulées. Il reste encore des clubs nationaux à couvrir et pour leur permettre d'être à jour pour leur CMCD de nouvelles sessions de formation auront lieu à la rentrée.

● Réclamations et litiges (Robert Dujardin)

◆ Le bilan : contenu dans le rapport. Cette année quelques nouveautés avec des matchs arrêtés par les arbitres pour des faits de violence.

↵ *Interventions de Patrice BOSSARD sur les incivilités qui se développent et qui salue la présentation faite par le comité 78 lors du grand prix des Yvelines.*

↵ *Philippe PUDELKO s'interroge sur la décision du jury d'appel fédéral qui a cautionné l'arrêt d'un match autre que par un arbitre.*

- ✦ Pierre-Olivier LEVET fait remarquer qu'en tant qu'arbitre très fréquemment il se fait invectiver par des entraîneurs et pense que le travail commence à ce niveau
- ✦ Michel LAURENT fait remarquer qu'il faut aussi rapprocher le nombre d'incivilités au nombre de licenciés. L'augmentation des uns induits surement l'augmentation des autres, tout en notant que la gravité des faits a largement augmenté.
- ✦ Robert DUJARDIN propose qu'un rappel soit fait aux clubs lors de la prochaine AG.
- ✦ Jean-Michel GERMAIN pense que ce n'est pas un épiphénomène lié à l'Île-de-France, mais un problème de fond qui devra s'aborder comme le préconise le président par la création d'une commission ad hoc.
- ✦ Michel LAURENT ajoute que ce phénomène des incivilités dépasse heureusement ou malheureusement le cadre de l'Île-de-France en particulier mais sans une action commune inter-fédérations il sera difficile de l'éradiquer.
- ✦ Anne-Sophie PERNON précise que la fédération a créé une commission d'éthique dont elle fait partie et qu'il ne faut pas hésiter à la saisir.
- ✦ Georges POTARD apprécie cette prise de conscience et invite chacun des administrateurs à s'emparer du dossier et préparer les bases d'une politique territoriale commune en matière d'incivilités.

● Commission de discipline (Claude Selaquet)

- ◆ Le président indique que Claude rencontre actuellement des problèmes de santé ce qui explique l'absence de bilan à proposer ce jour au Conseil. Claude et son équipe qui ont fait tout au long de la saison du bon travail vont nous faire parvenir ce document rapidement. Nous souhaitons à Claude un prompt rétablissement.
- ◆ Il n'y a pas de projets pour cette commission mais peut-être un souhait qu'il n'y ait plus de dossiers à traiter, sauf que les échanges précédents ne nous autorisent pas à envisager sereinement cet avenir.

● Commission Marketing et communication (Isabelle Penafiel)

◆ Le bilan

Cette année cette jeune commission s'est attachée principalement à développer le site internet et les réseaux sociaux. Les nombreux abonnés sur Facebook tout comme le nombre de vues montrent l'importance de cette communication.

Isabelle remercie Marc ÉRARD et Nicolas HACHETTE pour leur participation active à ces réalisations.

◆ Les projets

- Renforcer la commission.
- Rechercher du contenu multimédia en produisant des images ce qui implique de faire l'acquisition de matériel (caméra) pour filmer des événements.
- Inclure dans le cahier des charges des matinées ou soirées techniques l'obligation de filmer pour une retransmission sur YouTube de tout ou partie de la séance.
- Contacter les radios locales qui doivent être des diffuseurs des actions des différentes ligues.

⇒ Isabelle obtient l'accord du conseil sur ses propositions.

● Commission d'organisation des compétitions (Christian Pastor)

◆ Le bilan

- Le bilan est achevé, la commission attend les derniers résultats sportifs pour établir les classements et publier le document.
- La commission s'est réunie régulièrement cette saison.
- Un dossier important s'est retrouvé en discipline.
- Félicitations aux deux clubs qui montent en N3 Rueil AC et FB2M, Rueil a également gagné la coupe de France et est encore en course pour la coupe de la ligue.
- Suite au dernier CA et vu le nombre d'équipes inscrites en moins de 18 ans fém., la commission a été amenée à prendre certaines décisions en concertation avec les présidents de COC départementales. Les départements ont fourni des critères de qualification qui ont amenés la commission à organiser des délayages en masculin et en féminin.

◆ Les projets

➤ Quelques modifications dans les championnats :

- En pré-nationale masculin on passerait de 2 poules de 10 à 2 poules de 8 avec organisation de play-off et play-down.
- En excellence et honneur pas de changement.
- La nouveauté, c'est la mise en œuvre et la gestion de la « N3 régionale féminine » avec 2 poules de huit avec play-off et play-down. 2 monteront en N2 et 2 redescendront en pré-nationale.
- La pré-nationale féminine serait un championnat à deux poules de 10 et des matchs de classement en second temps.
- En excellence féminine la commission prévoit 2 poules de 10 avec les places 8 à 10 qui redescendraient en département.

➤ Quelques changements dans les règlements

- Par exemple, comme, les places attribuées au territoire pour le championnat de France moins de 18 ans sont gérées quant au choix des équipes par le territoire et ne sont pas la propriété d'un club même si le club en question a permis de conserver ou acquérir une place supplémentaire.
- ↪ *Le Président relève qu'il ne s'agit pas d'un changement, mais d'un rappel de ce qui est déjà inscrit dans le règlement particulier de la ligue Île-de-France et qui doit être appliqué. Il est bien de le rappeler.*
- ↪ *Marie-José GAUDEFROY relève une coquille dans le tableau des montées et descentes, dont Christian PASTOR assure qu'il s'était aperçu de cette erreur dont la rectification sera faite bien sûr portée sur le document définitif.*
- ↪ *Michel LAURENT s'interroge sur la cohérence de faire en ligue un championnat masculin moins de 17 ans alors que la quasi-totalité des départements sont passés en championnat moins de 18 ans (comme pour les filles).*
- ↪ *Christian PASTOR répond qu'il n'est pas question de toucher au championnat masculin à la veille d'un changement étudié par la DTN et la COC nationale et annoncé par la fédération. Il précise que la décision que la commission IDF a prise est de mettre en place un groupe de travail sur ce sujet mais que, de toute manière, ce n'est pas la ligue qui doit s'aligner sur les départements mais plutôt l'inverse.*
- ↪ *Georges POTARD fait remarquer que certainement, d'un côté comme de l'autre, des arguments pour ou contre s'entendent, que la FFHandball devrait dans ce domaine prendre une décision pérenne qui s'imposera à tous les Territoires pour ne pas laisser à chacun le choix de faire ce qu'il veut. La finalité étant l'épanouissement des jeunes handballeuses et handballeurs.*
- ↪ *Patrice BOSSARD reconnaît que chacun a des arguments et que cela, comme le propose Christian, doit faire l'objet d'un travail en profondeur en commun.*
- ↪ *Pascal MILLET fait remarquer que pour les qualifications, c'est d'abord aux COC départementales de prendre leurs responsabilités et ne proposer comme ayants-droits que des clubs ayant le niveau en refoulant la pléthore de clubs qui se sont inscrits.*
- ↪ *Georges POTARD approuve la remarque du président de Seine-et-Marne.*
Par ailleurs il marque son vif mécontentement sur le fait qu'un document de travail de la commission soit sorti de son contexte et diffusé à un club. Il est fort regrettable que la confidentialité soit bafouée par une personne dont le devoir de réserve devrait prévaloir sur tout intérêt partisan ou particulier.
- ↪ *Maryse BRUNET-ENGRAMER souligne les quelques modifications sur les montées/descentes ainsi que sur les éventuels repêchages.*
- ➔ Après ce large échange d'idées le bilan/projet de la COC est soumis à l'approbation du conseil qui valide à l'unanimité.

● **Commission des statuts et règlements (Marie-José Gaudefroy)**

◆ 4.6.1 CMCD

Présentation d'un « PowerPoint » pour expliciter les changements dû à la descente de la N3 féminine en région. Masculin et féminin sont dissociés et la descente de la N3 féminine en région a nécessité une année de transition pour ne pas pénaliser les clubs qui se voient de ce fait imposer des obligations qu'ils n'avaient pas auparavant, les CMCD nationale et régionale étant indépendantes. Ainsi pour cette saison il ne sera demandé – aux clubs ayant déjà une équipe féminine en région et qui auront en plus une N3 – que 2 arbitres dont 1 de niveau au moins régional (au lieu de 2 arbitres région).

Niveau seuil de ressources quelques modifications sachant que la N3R aura les mêmes obligations que la pré-nationale

- Animateur école d'arbitrage : 80 Pts
- Accompagnateur d'équipe : 60 pts
- Officiel de table : 20 pts si au moins 7 matchs 2018-2019

➔ Le projet de la CMCD régionale est accepté à l'unanimité et sera présenté au vote de l'Assemblée générale.

◆ 4.6.2 les statuts et règlements de la ligue

Modifications de l'article 12.4 qui précise que les présidents de comités non élus au conseil d'administration de la ligue pourront participer audit conseil avec avis consultatif mais sans droit de vote.

➔ Le projet de la CMCD régionale est accepté à l'unanimité et sera présenté au vote de l'Assemblée générale.

◆ Vote électronique ajout de l'article 8.6 qui autorise pour les assemblées générales le vote électronique dans les mêmes termes que les statuts fédéraux. De ce fait le précédent article 8.6 devient 8.7

◆ Modification dans les mêmes termes de l'article 12.2 « Quorum » concernant le conseil d'administration.

↪ *Georges POTARD précise qu'il n'est pas utile d'apporter le vote électronique pour le bureau directeur, instance exécutive qui se réunit fréquemment et n'a pas besoin de cette souplesse.*

➔ Pas de remarque et ces modifications sont donc acceptées à l'unanimité.

- ↵ *Qu'en est-il de la nouvelle réglementation appelée RGPD à laquelle tout détenteur de fichier doit se soumettre ?*
- ↵ *Georges Potard répond que ces fichiers sont contenus dans Gesthand et que Gesthand c'est l'affaire de la fédération. Les ligues et les comités agissent par délégation de ladite Fédération qui prend en charge cette problématique pour compte commun.*
- ↵ *Monique Ansquer précise qu'elle travaille sur cette question au niveau fédéral, en partenariat avec les services juridiques fédéraux qui font en sorte que les renouvellements de licences se fassent dans les meilleures conditions en respectant les nouvelles directives. Il se pourrait que nous rencontrions des difficultés mais elles seront mineures. Il est certain aussi que les contrôles se feront d'abord sur les entreprises avant de passer aux associations.*

Information pour les clubs au sujet des conventions : M-J Gaudefroy administratrice fédérale fait partie d'un groupe de réflexion sur les conventions, la saison prochaine les dossiers devront être présentés au préalable pour qu'en soit évalué le bien-fondé.

Pour les classements de salles si cette saison la commission s'en est peu occupée, pour la saison prochaine le logiciel fédéral est au point et un groupe de travail va se pencher sur le problème.

- ↵ *Pascal MILLET demande que soit revu le texte de présentation en y ajoutant un mode d'emploi pour les clubs comme évoqué avec Mme la présidente.*
- ↵ *M.-J. GAUDEFROY : effectivement nous allons travailler sur un mode d'emploi, et le processus de gestion des salles.*

● Développement (Nathalie LASSALLE)

- ◆ *Billetterie de l'Euro. De longs échanges se font sur cette question quant au nombre de places à acheter, à quel tarif, pour quels matches. Il est demandé à la vice-présidente chargée du dossier de mener une concertation sur ce sujet avec les comités départementaux.*

● Formation (Daniel DEHERME - CTS)

- ◆ *Présentation des actions de formation et des nouveaux modules permettant progressivement au rythme choisi par chacun l'obtention d'un diplôme.*
- ◆ *Chaque comité devra se saisir de cette présentation pour la présenter aux clubs lors des différentes AG.*
- ◆ *La réunion territoriale prévue fin août sera reportée, pour des raisons de planning de certains, à une date à déterminer en septembre.*
- ↵ *Le président fait part aux présidents de comité de son mécontentement pour leur manque de réactivité à répondre à des invitations comme, par exemple, la signature du document « pacte territorial » proposé par la fédération. Sur proposition des présidents présents il est convenu de parapher ce document en marge de la prochaine assemblée générale.*
- ↵ *Daniel DEHERME fait remarquer que cette réunion est la suite du séminaire territorial du 11 novembre 2017 qui préparait le projet territorial qui a été soumis au CNDS. Maintenant il s'agit de travailler à la mise en œuvre du projet et déterminer les compétences des ligue et comités*

● Les finances : résultats et budget (Robert Nicolas / Georges Potard)

◆ Le résultat 2017

Pas ou peu de changements par rapport à la situation présentée lors de notre précédent conseil de début avril dernier.

Dans un budget 2017 contraint par l'homogénéisation de l'essentiel des tarifs des deux ex ligue (sauf engagements et droits de mutation +18 ans), nous nous étions engagés devant votre assemblée générale ordinaire de juin 2017, à boucler cette année 2017 sur une impasse budgétaire de près de 135 KE (134 834 euros très exactement).

La mission est accomplie, avec une réalisation en ligne parfaite en son total avec nos prévisions, soit un déficit de 131 545 euros contre notre prévision cotée à 134 834 euros.

Bien sûr dans le détail des lignes, on relève quelques écarts avec nos vœux et la réalité, et l'ensemble aboutit à une heureuse compensation finale entre les recettes et les dépenses. Côté dépenses, on notera les principaux mouvements non conformes à nos attentes dans les licences, les formations les manifestations, les locaux, et les déplacements.

Ce contexte nous a permis d'absorber sans drames des charges de gestion courante ainsi que des produits idoines – autrement dit procéder à un « nettoyage » en règle de comptes qui n'avaient pas été traités précédemment - tout en restant dans le cadre que nous avons fixé collectivement. Supporter le manque à gagner relatif à l'abandon de plus de 40 K€ de subventions du Conseil Régional IDF concernant l'ex-ligue IFE pour des actions au final non menées. Nous avons aussi dû passer par pertes et profits 90 K€ d'impayés sur les trois dernières saisons, soit la part des parents de certains polistes devenus finalement insolubles. Et si notre situation financière est évidemment obérée de quelques 113876 euros, compte tenu des amortissements comptables de 17 670 euros auxquels nous avons procédé, elle n'en reste pas moins encore correcte compte tenu de nos besoins.

Pourtant ces besoins de financement de notre trésorerie sont parfois importants. De ce point de vue, nous devons regretter qu'un certain nombre de nos clubs n'aient pas joué le jeu qui consistait à régler leurs licences par dixième à compter d'octobre 2017. Malgré des relances en février, une trentaine n'ont même pas daigné répondre au trésorier,

et nous avons dû passer par la menace réglementaire de non ré-affiliation en cas de débit financier, afin de régulariser la situation à la veille de notre présente assemblée générale. Ce n'est pas correct et nous devons répéter que ni les comités, ni la ligue ne sont les banquiers des clubs. Ceux qui rencontrent des difficultés créant des besoins de délais de paiement doivent, *a minima*, les solliciter auprès du trésorier général. C'est une règle de notre vivre ensemble ! Cette situation est d'autant plus anormale que nous avons rendu près de 145000 euros à une centaine de clubs, suite à l'alignement des tarifs ex-ligue IFE sur ceux de l'ex-ligue PIFO, soit une moyenne de près de 1500 euros par club !

Nos comptes sont en cours d'études chez notre commissaire aux comptes viendra à l'assemblée générale présenter son rapport aux clubs.

⇒ Le Conseil valide à l'unanimité les comptes 2017 de la ligue et donne son quitus au trésorier.

◆ **Le budget**

La réalisation du projet de budget 2018 permettra :

- d'assurer le bouclage du chemin menant à un alignement total des tarifs sur tout le territoire. Il nous restait ceux des affiliations et ceux des mutations des plus de 18 ans (en dehors de l'augmentation fédérale de 2 euros sur toutes les licences pour la Maison du Handball, cf AG de Brest).
- de supporter un éventuel recul des productions de licences sur le territoire. En effet, après deux saisons en progression, il est à craindre un ralentissement sur ce point,
- de financer le développement de nos formations et la structuration de notre organisme territorial de formation,
- de faire face à un possible recul des subventions reçues,
- d'accompagner notre déménagement vers la Maison du Handball, que l'assemblée générale des clubs avait validé en juin 2017, mais avec des conséquences limitées à l'impact sur un trimestre sur les divers comptes de services et taxes fiscales concernés.
- la vente de notre siège de Bondy validée par notre assemblée générale extraordinaire de fin mars dernier.

Dans ce contexte, nous vous proposons deux approches de ce budget :

1. L'une sur la partie de notre exploitation habituelle,
2. Complétée par une vue sur l'opération de vente du siège et ses comptables conséquences.

1 – Notre exploitation *stricto sensu* en 2018 :

Sur nos charges d'exploitation, nous envisageons une baisse de 97 350 euros, à 3 122 350 euros contre 3 219 701 en 2017 soit – 3,02 %,

Côté recettes une diminution de 95 770 euros soit – 3,10 %, ou 2 992 385 euros contre 3 088 157 euros en 2017.

En synthèse, nous proposons de financer ces écarts par un déficit d'exploitation de 129 995 euros.

2 – Notre « hors exploitation » comprenant vente du siège avec versement de 300 K€ de droit d'entrée : il nous permettra de dégager 122 270 euros, et d'absorber quasiment notre déficit d'exploitation en limitant notre perte nette comptable à 7 725 euros. Notre total général de dépenses sera alors de 3 550 080 euros pour des recettes de 3 542 355 euros.

⇒ Le Conseil valide à l'unanimité le projet de budget 2018 de la ligue.

● **Médical (D' Dominique RIVIÈRE)**

◆ **Bilan et projets**

- Il y aurait des problèmes au pôle de Chatenay malgré les différents rappels faits.
- J'ai participé à la réunion à la Fédération des médecins de ligue et médecins de pôles : des médecins se font taper sur les doigts parce qu'ils ne respectent pas les consignes.
- Discussion du budget de ce qui n'est pas encore une commission (Dominique est seul) mais qui va le devenir.
- Je n'ai pu réaliser un contact avec le médecin et les kinés d'Eaubonne.
- Je n'ai pas de retour sur les renvois, examens.
- Un important travail se met en place sur le traitement des commotions.

DIVERS

- Le président revient sur les attermoissements de certains de nos administrateurs quant à leur participation au CA et surtout à leur utilité. Il rappelle que la majorité des personnes qui ont été élues par les clubs de leur département pour les représenter, l'ont été pour leurs antériorités handballistiques et associatives (il note à ce propos que 90 % de nos administrateurs ont été, où sont en position de pilotage et/ou de participants importants à des conseils d'administrations locaux de clubs et/ou de comités). Dans la majorité des cas ils devaient connaître, quand ils avaient candidaté, le rôle d'un conseil d'administration, qu'il leur rappelle : le CA est l'organe de contrôle de l'exécutif et de la mise en œuvre des projets validés par l'assemblée générale. Les administrateurs entendent le bilan des commissions et du bureau directeur de manière critique. Ils approuvent ou pas des projets présentés. Parallèlement, les représentants de comités informent sur la vie de leur périmètre et font remonter d'éventuelles interrogations.

- Pierre TERRAMORSI informe que la deuxième personne élue du 93, M^{me} Waleska BOUDON, est repartie définitivement dans sa province (La Réunion) donc comment procéder pour la remplacer ? Georges POTARD lui indique que lors de l'assemblée générale de son département les clubs éliront la remplaçante de M^{me} BOUDON (elle doit faire part par écrit de son retrait) et ensuite il sera demandé à l'assemblée générale de la ligue de valider à son tour la personne.
- Monique ANSQUER rappelle que la saison 2018-2019 ouvre le 1^{er} juin et que les ré-affiliations pourront être faites dès cette date. Elle rappelle aussi qu'il est possible de bloquer les clubs qui ne sont pas à jour de leurs règlements financiers, aussi bien au niveau des comités que celui de la ligue. Il convient alors de cocher la case prévue à cet effet dans Gesthand. Cela n'empêchera pas sa ré-affiliation mais les licences ne seront pas validées et il ne pourra pas s'inscrire en compétition.

Le président sollicite les questions diverses. En leur absence, il clôt la séance à 13h15.



Georges POTARD
Président



Robert LAFOND
Secrétaire Général